



EXTRAIT Du Registre des délibérations du Conseil de la Communauté

Délibération DC 2020-027

OBJET : DEBATS D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020

L'An deux mille vingt, le cinq du mois de mars à 17 h, le Conseil de la Communauté s'est réuni à QUILLAN, au siège administratif, 1, avenue François Mitterrand à QUILLAN, suite à la convocation faite le 28 février 2020 par Monsieur le Président.

Etaient présents : Serge MOUNIÉ (Artigues), René LAFFONT (Belcaire), Martine DEJEAN (Belfort sur Rébenty), Patrice PIVOST (Belvianes et Cavirac), Jean-Michel MICHEZ (Belvis), Michel NAIT MERABET (Cailla), Didier MONTAGNE (Campagna de Sault), Gilbert SIMON (Campagne sur Aude), David FERNANDEZ (Campagne sur Aude), Bernard VAQUIÉ (Camurac), Jean-Jacques AULOMBARD (Chalabre), Gérard CANAL (Chalabre), Évelyne GARROS (Chalabre), Jacky ONDEDIEU (Coudons), Gaston TRIBILLAC (Escouloubre), Georges REVERTE (Espérasa), Didier PARIS (Fontanès de Sault), Patrick EMERY (Galinagues), Dominique BRUCHET (GINCLA), Yves ANIORT (Granes), Jacques GALY (La Pradelle-Puilaurens), Christian ARAGOU (Le Bousquet) Honoré GERVAIS (Le Clat), Denis BRUNEL (Marsa), Francis SAVY (Mazuby), Gérard JALIBERT (Montfort sur Boulzane), Francis ROUTELOUS (Montjardin) Marie-Antoinette MOULIS (Niort de Sault), Jean-Paul MARTINEZ (Peyrefite du Razès), Claude DELOUSTAL (Puivert), Madeleine PUJOL (Puivert), Josiane CAZENAVE (Quillan), Nadia PARACHINI (Quillan), Christian MAUGARD (Quillan), Isabelle SZYMANSKI (Quillan), Patrick CASAIL (Quillan), Jean-Pierre SALVAT (Rivel), Georges DUBRUNFAUT (Rodome), Sébastien TORREILLES (Salvezines), Daniel LEFEBVRE (Sonnac sur l'Hers), Serge BACAVE (Saint Benoît), Jean-Jacques MARTY (Saint Ferriol), Serge WEINBERG (Saint Jean de Paracol), Didier AVEILHA (Saint Julia de Bec), Louis SIRE (Saint Just et le Bézu), Richard ASSENS (Saint Louis et Parahou), Francine AICART (Saint Martin Lys), Guy BARGAS (Sainte Colombe sur Guette), Thierry COUTEAU (Sainte Colombe sur l'Hers), Jean-Christophe GAUVRIT (Tréziers), Anthony CHANAUD (Val du Faby) Georges BENNAVAIL (Val du Faby)

Procuration : Christophe PIQUEMAL (Aunat) procuration à Jean Michel MICHEZ, Marcel MARTINEZ (Axat) à Christian MAUGARD, Guy CLÉMENT (Axat) procuration à Sébastien TORREILLES, Jean Claude PELOFI (Comus) procuration à Serge MOUNIÉ, Chantal PRIOUL (Espérasa) procuration à Georges REVERTE, Lydie MUNIER (Joucou) procuration à Martine DEJEAN, Alain BONNERY (Nébias) procuration à Yves ANIORT, Jean BICHOF (Quillan) procuration à Josiane CAZENAVE, Pierre CASTEL (Quillan) procuration à Jacques GALY, Jacques SIMON (Quillan) procuration à Nadia PARACHINI, Andrée BROUSSARD (Quillan) procuration à Jacques SIMON, Thierry CABROL (Quirbajou) procuration à Didier MONTAGNE, Sébastien DAIGNEAUX (Bessède de Sault) à Richard ASSENS, François LACROIX (Espezet) procuration à Marie Antoinette MOULIS Jean-Pierre ESPOSITO (Roquefeuil) procuration à Francis SAVY, Josette FONTANEAU (Val de l'Ambronne) procuration à Christian ARAGOU, Frédéric BRAVO (Val de Lambronne) procuration à Patrick EMERY,

Excusés : Joliette VAN DER LUUR COSTE (Chalabre), Daniel TORRES (Corbières), René PESQUE (Counozouls), Claire LAFFOURCADE (Courtauly), Pierre CROS (Espérasa), Jean-Claude TOLLON (Espérasa), Virginie ORTIZ (Espérasa), Gérard GILLION (Espérasa), Dalila KHALFA (Espérasa), Daniel CALVI (GINOLES), Gérard FABRE (Merial), Marc SAN FRANCISCO (La Fajolle), Jacques MANDRAU (Quillan), Marie-Christine FERRE (Quillan), Sébastien AMOUROUX (Quillan), Janine CASTEL (Quillan),



Monique SAINT JEVIN (Roquefort de Sault), Aurélien PIERRON (Sainte Colombe sur l'Hers) Marc RIVALS (Villefort).

Secrétaire de séance : David FERNANDEZ

Nombre de conseillers en exercice : 88

Présents : 52

Votants : 69

M Galy, vice-président aux finances, présente le Rapport d'Orientations Budgétaires pour l'année 2020.

Ci-joint en annexe.

Vu l'article 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil,

**Après en avoir délibéré, à la majorité, 48 voix POUR, 11 voix CONTRE et 10 ABSTENTIONS,
PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires 2020 et de l'existence du rapport
d'orientation budgétaire**

Ainsi délibéré, à QUILLAN le 5 mars 2020

Pour extrait conforme,

*Transmis au représentant de l'Etat,
le 09.03.2020
Le Président certifie qu'un extrait de
la présente délibération
a été affiché conformément à la loi,
le 09.03.2020*

Le Président





ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020

La communauté de communes n'ayant pas de communes de plus de 3 500 habitants, elle n'est pas dans la contrainte législative de tenir un débat d'orientation budgétaire.

Suite à la commission des finances et aux différents points abordés ce document peut nous guider sur les orientations budgétaires 2020.

Objectifs du DOB

- Discuter des orientations budgétaires de la collectivité
- Informersur la situation financière

Bilan finances 2019. Cf en pièce jointe.

Orientations par budgets :

Budget OT :

Verser en 2020 la subvention d'équilibre
Continuer la mutualisation avec la mairie de Lapradelle Puilaurens
Continuer à développer la boutique et le partenariat avec les producteurs locaux.

Budget Transport :

Pour l'année 2020 il apparaît nécessaire d'acquérir un nouveau bus pour le transport scolaire.
Pour rappel emprunt a été négocié avec le Crédit Agricole mais non réalisé car la coopérative ne nous a pas proposé de bus correspondant à nos attentes.
Il devrait y avoir une hausse de service en 2020, du fait des travaux RTE dans la vallée de Gesse, les enfants de Bessède de Sault seront rattachés à la ligne de transport scolaire du Pays de Sault. (Travaux en cours de programmation au vu des différents axes routiers coupés par la dernière tempête)

Budget Station-service :

Continuité comme les années précédentes.

Budget Photovoltaïque :

Continuité comme les années précédentes. La perception nous demande de verser une subvention d'équilibre en fonctionnement pour neutraliser les amortissements.

Budget station de ski :

Pour rappel la CRC a noté un étalement de la subvention d'équilibre jusqu'en 2021.
Il apparaît nécessaire de mieux travailler la mutualisation des 3 agents en CDI.
Projet de diversification en cours en partenariat avec les stations voisines. (Rencontre avec la Savacem)

Budget SPANC :

Petit budget avec un équilibre fragile.
Il est proposé d'étudier l'augmentation des tarifs de chaque prestation de 5 €.
Pour rappel les tarifs ont été augmentés en 2019, afin de couvrir au mieux le coût de la prestation par la société SUEZ.

Budget OM :

Les tarifs 2019 ont été reconduits.
A noter, en 2019 une augmentation des recettes à la demande de la CRC d'un montant de 140 000 €
Il est nécessaire de continuer à communiquer au maximum sur les consignes d'extensions de tri.
En 2019 les tonnages des recyclables ont augmentés, alors que les tonnages des Ordures ménagères résiduelles a quant à lui baissé. Cette baisse se répercute directement sur l'appel de cotisation du COVALDEM

Année	OMR tonnage	Encombrant tonnage	Recyclable tonnage	Verre t
2018	4133,17	999,97	749,06	590,60
2019	3731,32	896,43	777,60	599,86
Différence	-401,85	-103,54	+28,54	+9,26

Montant payé pour le traitement des déchets : 953 475,73 €

Montant à restitué de la part du Covaldem : 44 354,24 €

Estimation de l'appel de cotisation 2020 : 930 599,45 €

+ Protocole 2020 : 411 996,22

+ frais traitement déchets verts, gravats et bois traité. (en 2019 : 85 637,64 €)

Pour l'année 2020 il faudrait finir de mettre en place les colonnes sur l'Axatois comme initialement prévu. Pour rappel, la communauté de communes bénéficie de subvention suite à 2 appels à projet. Mais le calendrier de l'appel à projet, implique une mise en place des colonnes avant l'automne 2020 (si le budget le permet)

Un effort devra être fait sur la remise en état du matériel vieillissant.

Une réflexion devra être menée sur le service des encombrants.

Lors de la construction du budget il faudra essayer de prévoir le recrutement de saisonniers pour éviter de solliciter les services techniques qui ont du retard dans les travaux aux communes.

Prévoir des crédits pour affecter certaines sommes antérieures à la création de la CCPA en non-valeur.

Mener une réflexion sur le traitement des déchets verts : 34,7 tonnes en 2019 – payé en 2020 : 42 039,76 €

Concernant le personnel, départ à la retraite pour invalidité d'un agent en longue maladie, déjà remplacé. Et passage à demi-traitement d'un agent en Longue Maladie.

Budget Général :

Concernant le paiement des AC il est proposé de mettre en place un calendrier pour échelonner les paiements tout au long de l'année.

Concernant les travaux réalisés par les services techniques en 2019 il est proposé de réaliser un niveau de prestation au moins égal à celui de 2019 soit 228 343,58 € de prestations. Parallèlement un calendrier des travaux devra être mis en place. Un effort a été fait sur la facturation. Reste à évaluer les charges pour travaux internes à la collectivité.

Il est nécessaire de prévoir des crédits pour la remise en état du matériel vieillissant

Concernant la taxe de séjour, pour rappel depuis 2019 elle est encaissée sur le budget général. Elle se compose de la part intercommunale et d'une part départementale. En 2019, la législation a permis de mettre en place une taxation d'office. Il sera nécessaire de prévoir des crédits sur le budget 2020 en annulation sur titre antérieur, car certains hébergeurs taxés d'office fin 2019 envoient leur déclaration annuelle.

Il sera nécessaire de prévoir dès le budget 2020 des crédits pour passer certaines sommes en non-valeur. Il est proposé de passer en non-valeur sur 2 années les recettes non recouvertes antérieures à la création de la CCPA. Soit près de 80 000 €.

A noter l'augmentation de la Taxe GEMAPI en 2019. Total estimé en 2019 : 140 158 €. (Montant 2018 : 123 405 €)

Concernant le personnel, sans évolution du personnel il faut compter une évolution de 3 à 5% pour le Glissement Vieillesse Technicité.

Il apparaît opportun de lancer un recrutement pour renforcer l'équipe de direction.

Prévisionnel des départs à la retraite 2019 :

1 cadre C : remplacement à prévoir.

Concernant le THD, emprunt réalisé obligatoirement en 2020 et 2021. Montant 2020 : 900 000 €

A noter en recette pour 2020 : les ventes de l'ancienne gendarmerie d'Axat, des garages à Ste Colombe sur l'Hers et des 2 dernières parcelles de la ZAE de Sainte Colombe sur l'Hers.

Pour mémoire recette supplémentaire 2019 : Fiscalité, participation au droit du sol et baisse des AC.

Pour rappel cela fait 2 années qu'il n'est pas versé de subventions aux associations exceptées les crèches associatives.

Il est proposé d'étudier la possibilité de subventionner les associations qui présentent un projet économique et de développement sur le territoire intercommunal.

Calendrier budgétaire : Les budgets devront être votés avant le 30 avril 2020